

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/098/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 270/04 (MDE 24/068/2004 du 21 septembre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

SYRIE

Abdel al Salam Assaqa (h), 46 ans

Londres, le 8 novembre 2005

Abdel al Salam Assaqa a été libéré le 2 novembre. Il avait été arrêté en août 2004, pour des raisons manifestement liées à ses sympathies présumées pour une organisation interdite, *Al Ikhwan al Muslimin* (Les Frères musulmans).

Abdel al Salam Assaqa est l'un des 190 prisonniers politiques qui ont été relâchés à la faveur d'une grâce collective accordée par le président syrien pour marquer la fête musulmane de l'Aïd el Séghir. Parmi les personnes libérées figurent des prisonniers d'opinion dont Amnesty International demandait la libération inconditionnelle depuis des années, ainsi que des personnes condamnées à des peines de prison à l'issue de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires.

Selon des informations recueillies par Amnesty International en Syrie et au Liban, 101 des personnes libérées avaient été appréhendées en raison de leurs liens avec les Frères musulmans

Lorsqu'il a été arrêté, Abdel al Salam Assaqa vivait en exil en Jordanie avec sa famille depuis plus de vingt ans. Le 27 août 2004, son épouse et ses enfants, qui s'apprêtaient à rentrer en Jordanie après un séjour en Syrie, ont été bloqués à la frontière. Les autorités ont demandé à Abdel al Salam Assaqa de se rendre du côté syrien afin de signer une autorisation de sortie du territoire pour son fils de huit ans, mais lorsqu'il est arrivé, les forces de sécurité syriennes l'ont menacé. Il a tenté de s'enfuir pour retourner du côté jordanien de la frontière, mais il a été capturé et remis à des représentants des forces de sécurité syriennes.

Abdel al Salam Assaqa a été maintenu en détention au secret à Homs, dans les locaux du Service des renseignements militaires, où il aurait été frappé à maintes reprises sur tout le corps, en particulier sur les pieds, à coups de bâton et de câble ; il aurait par ailleurs reçu de nombreux coups au ventre.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*